


COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

Envoyé en préfecture le 06/04/2017
Reçu en préfecture le 06/04/2017
Affiché le 
ID : 038-213800717-20170403-D170403_18-BF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 AVRIL 2017
N°202017**

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT LE TROIS AVRIL

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CATTANI J.L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S., ZANNI B.

PROCURATIONS : KOENIG S à MANTONNIER D., MILET F. à MENDEZ M.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Danielle MANTONNIER est nommée secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

BUDGET COMMUNAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil prend connaissance du projet de budget primitif de l'année 2017 qui a fait l'objet d'un examen en réunion de travail interne du Conseil municipal :

- La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 4 160 561 €
- La section d'investissement s'équilibre à la somme de 4 388 040 €.

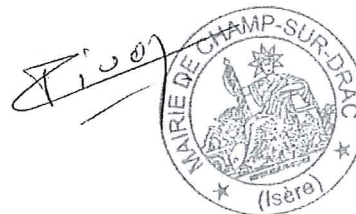
LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

VOTE PAR CHAPITRE le budget primitif communal pour l'année 2017.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 04 avril 2017

Le Maire,
Jacques NVON



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification

